



Numéro de client



**Demande d'ouverture de crédit personnel**  **À cocher si membre de Nutrinor** Date \_\_\_\_\_

Information sur le client		
NOM		DATE DE NAISSANCE (aaaa/mm/jj)
ADRESSE DE FACTURATION	VILLE :	CODE POSTAL :
ADRESSE LIVRAISON SI DIFFÉRENTE	VILLE :	CODE POSTAL :
TÉLÉPHONE	CELL.	TÉLÉCOPIEUR
Désirez-vous recevoir des états de compte par courriel? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		COURRIEL
Nom de votre employeur		
Adresse de votre employeur		Téléphone
<input type="checkbox"/> Vous êtes propriétaire	Depuis le (aaaa/mm/jj)	<input type="checkbox"/> locataire
Tiers autorisé à obtenir et donner de l'information sur le compte.	Nom :	Date de naissance (a/m/j)
<b>À cocher si c'est pour Propane MM</b> <input type="checkbox"/> foyer <input type="checkbox"/> cuisinière <input type="checkbox"/> chauffe-piscine <input type="checkbox"/> chauffage <input type="checkbox"/> carburation <input type="checkbox"/> forestier <b>Date prévue d'installation s'il y a lieu :</b>		
Par la présente, je sollicite un crédit au montant de <input type="checkbox"/> Régulier <input type="checkbox"/> Temporaire _____ \$		

### I. PAIEMENT

Toutes les factures seront payées à l'intérieur des délais prévus sur chaque facture.

### II. PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises livrées demeurent la propriété de la coopérative jusqu'à parfait paiement de la facture, mais l'acheteur en assumera tous les risques de pertes. Le réservoir doit demeurer accessible en tout temps. En cas de défaut aux présentes, ou au terme de tout autre convention, l'acheteur autorise la coopérative, ses agents, préposés ou représentants à entrer en tout temps sur sa propriété afin d'y récupérer tout équipement prêté ou loué, ou à reprendre possession des biens vendus mais demeurés impayés.

### III. ASSURANCE

Il est expressément convenu que l'acheteur maintiendra des assurances suffisantes sur les marchandises et enjoint son assureur d'émettre un chèque à l'ordre conjoint de la coopérative et lui-même pour tout solde dû advenant réclamation.

### IV. INTÉRÊTS & FRAIS ÉVENTUELS

L'acheteur devra payer un intérêt de 2 % par mois, soit 24 % l'an, sur toute facture en souffrance. L'acheteur paiera également une indemnité correspondant à 15 % (taxes en sus) du montant réclamé si le compte est remis pour perception à des tiers ou s'il fait l'objet d'une mise en demeure par avocat, ou d'une action en justice. Des frais d'administration de 20 \$, lorsque le montant en cause est inférieur à 2 000 \$, ou de 1 % du montant en cause, dans les autres cas, (sujet à changement sans préavis) seront appliqués pour tout chèque retourné ou prélèvement bancaire refusé pour quelque cause que ce soit. Également des frais seront chargés lors de la reprise du réservoir.

### V. IMPUTATION DES PAIEMENTS

La coopérative consent à imputer les paiements reçus par le client sur chaque facture qu'il mentionnera.

Malgré ce qui précède, la coopérative se réserve le droit, en tout temps, à titre de créancière, de plutôt imputer les paiements reçus conformément aux dispositions applicables du Code civil du Québec

### VI. CONTESTATION

Même à l'égard des achats passés, le client bénéficiera d'une période de 30 jours à compter de la date, selon le cas, de la facture ou de son état de compte, afin de produire auprès de la coopérative toute contestation. Au terme de ce délai, le client sera réputé reconnaître le montant dû à la coopérative selon ce qui est inscrit sur la facture et/ou l'état de compte.

Le client bénéficiera d'une période de 10 jours à compter de chaque livraison afin de produire auprès de la coopérative toute contestation à l'égard de la qualité des produits livrés.

### VI. ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile dans le district judiciaire d'Alma pour fins de conclusion, signification et règlement des litiges de cette convention.

### VIII. AUTORISATION

L'acheteur autorise la coopérative à se procurer, détenir et échanger avec des tiers toutes informations le concernant, propre à établir sa solvabilité. L'acheteur enjoint par la même occasion toute personne, notamment ses institutions financières, concernées à fournir de façon complète et avec diligence toutes les informations requises et les dégagent de toute responsabilité quant à l'effet de telles informations.

L'acheteur autorise également la coopérative à opérer compensation entre toute somme que l'acheteur doit et toute somme due par la coopérative au client. Si le client est membre de la coopérative, il autorise celle-ci à procéder au rachat de ses parts et à appliquer la valeur de rachat sur toute somme due par le membre à la coopérative.

### IX. INTERPRÉTATION

Le secteur de la coopérative ayant été coché ci-haut n'a qu'une valeur indicative pour fins administratives seulement, les parties convenant que la présente convention s'appliquera en regard de tous les achats de l'acheteur auprès de la coopérative.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Par \_\_\_\_\_  
Signature du client

\_\_\_\_\_  
Représentant (en lettres moulées)